

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023**

Objet : AVANCE DE SUBVENTIONS 2024

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>12-12-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 18 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12-12-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Hervé WIOLAND, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 24</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>20-12-2023</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231226-2023-12-18-09-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

2023-12-18/09 AVANCE DE SUBVENTIONS 2024

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations Bucoises dans leurs actions, et d'assurer la continuité de leur fonctionnement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE du versement d'une avance de subventions 2024 aux associations BUCOISES selon le tableau ci-joint

Tiers	Subvention 2023	25 % de la subvention 2023
AO BUC FOOTBALL	30 000 €	7500 €
APY BUC	16 000 €	4000 €
AO BUC TENNIS	14 000 €	3500 €
AO BUC REMISE EN FORME	10 000 €	2500 €
AMICALE TIREURS	6000 €	1500 €
AO BUC JUDO	5000 €	1250 €
CLUB HIPPIQUE	5000 €	1250 €
AO BUC DANSE	3000 €	750 €
AO BUC MULTISPORT	3000 €	750 €
Ver LUISANT	3000 €	750 €

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 65748 du BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 26/12/2023

Rendu exécutoire le : 26/12/2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Grasset



Buc, le 20 Décembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231226-2023-12-18-09-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

Acte à classer**2023-12-18-09****1**

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**> **AR reçu** <**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-26T16-12-56.00 (MI249999537)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231226-2023-12-18-09-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Avance de subventions 2024

Date de décision : 26/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-12-18-09 Avance de subventions 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/12/23 à 09:29

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 26/12/23 à 09:29

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 26/12/23 à 16:12

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 26/12/23 à 16:12

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 26/12/23 à 16:33

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 26 décembre 2023 16:39
À: BOURAHLA Samira
Objet: FAST : transfert ACTES : Avance de subventions 2024 (COMMUNE DE BUC)
Pièces jointes: 2023-12-18-09 Avance de subventions 2024.PDF

Vous trouverez ci-dessous la copie d'un acte soumis au contrôle de légalité accompagnée de son accusé de réception réalisé en préfecture.

Ces informations vous sont transmises via FAST par Frederic BORDIER de la Collectivité COMMUNE DE BUC.

'.: Acte :

Numéro de l'acte : 2023-12-18-09
Objet : Avance de subventions 2024
Date de décision : 26/12/2023
Date de transmission : 26/12/2023
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions
Signature électronique par :Stéphane GRASSET

'.: Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 078-217801174-20231226-2023-12-18-09-DE
Date de réception de l'accusé : 26/12/2023

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<http://www.efast.fr>